

ADDITIF N°2

Règlement sportif Lamera C75 - 2025 en date du 07.03.2025



ARTICLE 7 - MARQUAGE OBLIGATOIRE

Les équipes peuvent apposer les publicités qu'elles souhaitent à condition qu'elles soient en accord avec les règlements internationaux en vigueur. (Exemple : pas de publicité pour de l'alcool ou encore de cigarettes)

Les emplacements suivants sont réservés aux partenaires de la discipline et obligatoires :

Ceux-ci sont :

- « TRIANGLE INTERIM » : marquage pare-brise (L 120 cm x H 20 cm).
- « CONTINENTAL » : marquage sur le pare choc avant sous les phares **à la hauteur des entrées d'air** (L ~~36,24~~ cm x H ~~7,3,8~~ cm).
- « ANGE BARDE » : ~~marquage sur le pare choc (L 25 cm x H 4 cm) sous le marquage « CONTINENTAL ».~~ **Marquage au centre du rétroviseur (L 16cm x H 2,6cm)**
- **« WEST MOTORS » : marquage au-dessus du Continental et des entrées d'air du par choc avant. (L 28cm x H 4,8 cm)**
- « LAMERA CUP 2025 » : marquage haut de pare choc avant (L 26 cm x L 9 cm).
- « FORD » : marquage bas de caisse de la voiture : (L 23.3 cm x H 9 cm) premier depuis la roue avant.
- « COM & PROTECT » : marquage bas de caisse de la voiture (L 110 x H 240 mm) deuxième depuis la roue avant.
- « SCANIA » : marquage bas de caisse (L 40cm x H 10 cm) troisième depuis la roue avant.
- « LAMERA CUP 2025 » : marquage face arrière du capot moteur (L 37 cm x H 7 cm)
- « COM&PROTECT » : marquage sur la dérive (L 52cm x H 14 cm)
- « TRIANGLE INTERIM » : marquage sur l'aile (L 158 cm x H 18 cm)

Dans le cadre du respect du marquage obligatoire, les stickers devront être apposés aux endroits prévus tels qu'ils seront livrés sans modification de fond, de format ou de couleur.

- Tout véhicule ne portant pas la publicité officielle se verra refuser l'accès à la piste.
- En cas d'absence d'une publicité, lors des essais, la voiture prendra part à l'épreuve en fond de grille et à condition que les partenaires soient présents sur le véhicule au moment de la mise en grille.
- Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des sponsors officiels de la LAMERA CUP ne sera autorisée sur les voitures, combinaisons, casques, gants...

Lors des vérifications techniques, l'organisateur sera en mesure de fournir les marquages obligatoires des sponsors officiels en cas de besoin.